



Nova Scotia
Teachers Union

EXPOSÉ DE POSITION

VIOLENCE DANS LES ÉCOLES

Février 2025

INTRODUCTION

Ces dernières années, des enseignant-e-s et d'autres membres du personnel de l'éducation, au Canada et ailleurs dans le monde, ont signalé une augmentation de la violence dans les écoles (tant en ce qui concerne la récurrence que la gravité des incidents). La Nouvelle-Écosse n'échappe pas à cette tendance et le Nova Scotia Teachers Union milite depuis longtemps pour que cette situation change. Il est bien établi que la sécurité dans les écoles est essentielle au bon développement des enfants et des adolescent-e-s. De plus, réduire la violence dans les écoles est primordial pour assurer un milieu de travail sain et sécuritaire pour tout le monde. Cet exposé abordera les tendances observées à l'échelle nationale et internationale, les récentes initiatives de défense des intérêts du NSTU, les points saillants du récent rapport de Kim Adair (vérificatrice générale de la Nouvelle-Écosse), ainsi qu'une récente étude de cas concernant la violence dans les écoles considérée comme de la violence en milieu de travail. Il se terminera avec les positions actuelles du NSTU sur les méthodes à préconiser pour remédier à la violence dans les écoles.

ANALYSE INTERNATIONALE

Deux organisations jouent un rôle de premier plan dans les études internationales concernant les enfants : l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Bien que ces deux organisations se disent très préoccupées par la santé et la sécurité des enfants et des adolescent-e-s, elles mettent également en lumière l'ampleur de la violence contre les enfants partout dans le monde et proposent des solutions pour y remédier ou l'atténuer. Kim Adair mentionne ces deux organisations dans son rapport.

L'UNESCO est l'organisme spécialisé des Nations Unies pour l'éducation à l'échelle mondiale. Son objectif est de promouvoir la paix et la sécurité dans le monde par la coopération internationale dans les domaines de l'éducation, des arts, des sciences et de la culture. Il publie de nombreux rapports et articles sur la violence dans les écoles et la violence contre les enfants et les adolescent-e-s. Cet exposé de position analysera deux rapports de l'UNESCO. L'OMS est l'organisme spécialisé des Nations unies dont l'objectif est d'assurer à la population mondiale le meilleur niveau de santé possible. Elle définit la santé comme « *un état de complet bien-être physique, mental et social qui ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité* ». Il œuvre, de manière indépendante et en collaboration avec d'autres organismes, à la promotion de la santé et du bien-être, y compris du bien-être social et psychologique, à l'échelle internationale. Cet exposé de position analysera un rapport de l'OMS.

En 2017, l'UNESCO a publié *Violence et harcèlement à l'école : rapport sur la situation dans le monde*. Il a présenté ce rapport à l'occasion du Colloque international sur les violences et le harcèlement à l'école : des données à l'action, à Séoul, en République de Corée¹. Ce rapport avait une véritable portée mondiale, couvrant des pays de tous les continents. Il révèle malheureusement que la violence dans les écoles et l'intimidation se produisent dans le monde entier et touchent une proportion importante d'enfants et d'adolescent-e-s (estimée à environ 246 millions chaque année). Bien que la principale préoccupation de l'UNESCO soit la santé et le bien-être des élèves, ce rapport présente des conclusions pertinentes pour toute personne préoccupée par la sécurité et l'inclusion dans les écoles. Tirée de sa publication de 2017, la définition de l'UNESCO de la violence dans les écoles est la suivante :

La violence scolaire englobe la violence physique, y compris les châtiments corporels; la violence psychologique, y compris la violence verbale; la violence sexuelle, y compris le viol et le harcèlement sexuel; et le harcèlement, y compris le cyberharcèlement.

De plus, l'UNESCO a souligné le lien entre la violence physique, psychologique et sexuelle. Par exemple, l'intimidation, le harcèlement et les abus peuvent correspondre à ces trois formes de violence, et le viol ainsi que les agressions sexuelles peuvent être des formes de violence physique et de violence sexuelle. Cela illustre la complexité de la définition de la violence et des actes violents.

Bien que la violence et l'intimidation puissent toucher n'importe qui, l'UNESCO a constaté, sans surprise, que les personnes les plus à risque sont les enfants et les adolescent-e-s qui sont vulnérables en raison de leur identité ou de leur statut social. Elle a notamment démontré la prévalence des actes violents perpétrés contre des personnes en raison de leur handicap, de leur sexe, de leur orientation sexuelle ou de leur identité de genre, de leur statut social ou de leur pauvreté, de leurs différences ethniques ou culturelles et de leur apparence physique.

Dans le résumé du rapport, l'UNESCO indique six mesures prioritaires qu'elle juge nécessaires pour relever les principaux défis liés à la lutte contre la violence et l'intimidation dans les écoles, afin que tous les enfants et adolescent-e-s aient accès à des milieux d'apprentissage sécuritaires et inclusifs. Les six mesures de l'UNESCO destinées aux gouvernements et aux organismes gouvernementaux sont les suivantes :

1. Renforcer le leadership et l'engagement pour mettre fin à la violence et à l'intimidation dans les écoles.
2. Sensibiliser le public à la violence contre les enfants, aux avantages des écoles exemptes de violence ainsi qu'aux effets néfastes de la violence et de l'intimidation dans les écoles.
3. Établir des partenariats, avec la participation active des enfants et des adolescents, pour lutter contre la violence et l'intimidation dans les écoles.
4. Outiller le personnel de l'éducation et les apprenants pour prévenir et contrer la violence et l'intimidation dans les écoles.
5. Mettre en place des systèmes permettant de signaler la violence et l'intimidation dans les écoles ainsi que d'offrir du soutien et des services.
6. Améliorer les données et les éléments probants sur les causes, la nature, l'étendue et les conséquences de la violence et de l'intimidation dans les écoles, ainsi que sur les mesures efficaces à prendre pour y remédier.

En 2020, l'Organisation mondiale de la santé a publié le *Rapport de situation 2020 sur la violence à l'encontre des enfants dans le monde*, qui indique dans quelle mesure les gouvernements du monde entier prennent des mesures fondées sur des données probantes pour mettre en œuvre la Convention relative aux droits de l'enfant, y compris le droit d'être protégé contre la violence². Ce rapport constitue un point de référence à partir duquel les gouvernements peuvent mesurer les progrès qu'ils accomplissent au cours des dix prochaines années. Dans le cadre de ce rapport, plus de 1 000 décideur-se-s de 155 pays ont collaboré pour dresser un tableau des efforts déployés à l'échelle mondiale pour mettre fin à la violence contre les enfants. Ce rapport ne porte pas uniquement sur la violence dans les écoles; il aborde plus largement la violence contre les enfants et les jeunes, tout en proposant des recommandations utiles pour réduire la violence dans l'ensemble de la société.

Selon les auteurs, un milliard d'enfants – soit un enfant sur deux dans le monde – sont victimes d'une forme de violence chaque année; néanmoins, le rapport affirme, peut-être avec trop d'optimisme, que « mettre fin à la violence contre les enfants est de plus en plus à notre portée ». Ce rapport présente des données frappantes sur l'ampleur de la violence contre les enfants et les jeunes dans le monde :

- 120 millions de filles et de jeunes femmes de moins de 20 ans ont été victimes d'une forme de contact sexuel forcé.
- 40 150 enfants âgés de 0 à 17 ans meurent chaque année à la suite d'un acte de violence (28 160 garçons et 11 990 filles).
- Près de 3 enfants sur 4 âgés de 2 à 4 ans sont régulièrement victimes de violence physique ou psychologique de la part d'un parent ou d'une personne soignante.
- 1 enfant sur 4 âgé de 5 ans ou moins vit avec une mère victime de violence entre partenaires intimes.
- 1 élève sur 3 âgé de 11 à 15 ans a été victime d'intimidation au cours du dernier mois (les filles 30 % et les garçons 35 %).
- 1 élève sur 3 âgé de 13 à 15 ans s'est battu physiquement au cours de la dernière année (garçons 45 % et filles 25 %).
- Les enfants âgés de 11 à 15 ans qui sont victimes d'intimidation ont 13 % moins de chances d'obtenir un diplôme.
- Les adultes qui ont vécu au moins 4 expériences négatives durant leur enfance (violence physique, sexuelle ou psychologique) sont 7 fois plus susceptibles d'être impliqués dans des actes de violence interpersonnelle à titre de victime ou d'agresseur-se et 30 fois plus susceptibles de faire une tentative de suicide.
- Les adultes qui ont été victimes de violence physique ou sexuelle dans leur enfance sont 14 fois plus susceptibles de commettre des actes de violence physique et sexuelle contre un partenaire intime s'ils sont des hommes ou 16 fois plus susceptibles d'en être victimes s'ils sont des femmes.

En 2016, l'OMS ainsi que neuf autres organismes ont lancé INSPIRE, un ensemble de sept stratégies fondées sur des données probantes pour les pays et les communautés à adopter lorsqu'on s'efforce d'éliminer la violence contre les enfants. L'OMS a collaboré avec les Centers for Disease Control and Prevention (CDC) des États-Unis, le Partenariat mondial pour mettre fin à la violence envers les enfants (End Violence), l'Organisation panaméricaine de la santé (OPS), le President's Emergency Program for AIDS Relief (PEPFAR), Together for Girls, le Fonds des Nations unies pour l'enfance (UNICEF), l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime (ONUDD), l'Agence américaine pour le développement international (USAID) et la Banque mondiale.

Les quatre objectifs énoncés dans le rapport de l'OMS visent à mettre en évidence la mesure dans laquelle les gouvernements :

- disposent de plans d'action, de politiques et de lois nationaux conformes à ceux jugés efficaces par INSPIRE;
- évaluent précisément le nombre d'actes de violence mortels et non mortels;

- ont établi des données initiales quantifiées et des valeurs cibles leur permettant de suivre les progrès qu'ils accomplissent pour mettre fin à la violence contre les enfants;
- appuient la mise en œuvre d'interventions fondées sur des données factuelles conformes à celles proposées dans les sept stratégies INSPIRE.

Les décideur·se·s gouvernementaux et les planificateur·trice·s de programmes constituent le principal public cible du rapport de l'OMS, qui propose cinq recommandations nationales et trois recommandations mondiales :

Recommandations nationales

- Promouvoir la bonne gouvernance et la coordination.
- Prioriser la collecte de données et les plans d'action nationaux.
- Renforcer les cadres législatifs.
- Utiliser des données probantes pour améliorer l'efficacité des programmes de prévention et de services.
- Assurer un financement adéquat.

Recommandations mondiales

- Veiller à ce que les pays utilisent pleinement les mécanismes de soutien internationaux.
- Accroître le financement de la prévention fondée sur des données probantes.
- Renforcer la recherche sur la mise en œuvre.

En 2024, l'UNESCO a publié *Safe to Learn and Thrive – Ending Violence in and through Education*³. Ce rapport explore la nature multidimensionnelle de la violence en milieu scolaire, en identifie les causes profondes et souligne l'urgence d'adopter une approche holistique afin de créer des environnements d'apprentissage sécuritaires, inclusifs et équitables. Le rapport présente six volets d'une approche holistique pour mettre fin à la violence dans les écoles et par le biais de l'éducation. Les volets ci-dessous sont expliqués de manière approfondie dans le rapport :

Programme, enseignement et apprentissage

- Pédagogie sexotransformatrice
- Programmes d'éducation scolaire
- Activités parascolaires
- Formation complète pour les enseignant·e·s

Milieu scolaire

- Codes de conduite
- Politiques, règlements et protocoles reposant sur le leadership et la responsabilité
- Espaces physiques sûrs et inclusifs
- Climat scolaire positif

Rapports et réponses

- Systèmes de signalement adaptés aux enfants dans les écoles
- Services scolaires
- Formation offerte aux enseignant-e-s et au personnel pour leur permettre d'intervenir et d'orienter les élèves correctement

Politique, lois et systèmes éducatifs

- Prévention de la violence dans les plans éducatifs
- Lois sur la protection de l'enfance et la violence fondée sur le genre
- Relier les systèmes d'éducation et de protection de l'enfance

Partenariats et mobilisation

- Collaborations avec les organismes gouvernementaux et non gouvernementaux, les syndicats d'enseignant-e-s, les jeunes et la société civile

Données et éléments probants

- Recherche, collecte régulière de données et analyse
- Évaluations exhaustives pour éclairer les politiques et les programmes

Il est important de souligner quelques thèmes communs entre l'UNESCO et l'OMS : la nécessité d'un leadership des gouvernements et des organismes gouvernementaux, d'un financement adéquat, d'une formation adaptée pour les professionnel-le-s et d'une prise de décision fondée sur des données et des éléments probants. Il est intéressant de constater que l'UNESCO a inclus les syndicats d'enseignant-e-s dans le volet relatif aux partenariats et à la mobilisation. Le NSTU revendique depuis longtemps sa participation aux discussions sur les politiques éducatives menées par le gouvernement provincial.

ANALYSE PANCANADIENNE

Au Canada, plusieurs rapports et enquêtes ont été réalisés sur la violence dans les écoles. La Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants/Canadian Teachers' Federation (FCE/CTF) est au premier plan de la recherche pancanadienne sur tous les aspects liés aux conditions de travail des éducateur-trice-s dans les écoles publiques. Les organisations d'enseignant-e-s du Canada ont elles aussi réalisé des enquêtes et des rapports sur la violence dans les écoles dans leur région. Cette section présente trois enquêtes pancanadiennes récentes, un aperçu des données de la Nouvelle-Écosse et de plusieurs autres provinces et territoires.

Le Baromètre international de la santé et du bien-être du personnel de l'éducation (I-BEST) est une enquête biennale menée par le Réseau Éducation et Solidarité (RES) et la Fondation d'entreprise pour la santé publique (FESP) en France⁴. Pour le RES, l'éducation et la santé sont interdépendantes et constituent les fondements du développement humain. La FESP a pour objectif de trouver des moyens de promouvoir la santé des populations. La FCE/CTF a fait la promotion de l'enquête I-BEST 2023 pour le Canada, l'a distribuée à ses organisations membres et leur a présenté le rapport de l'enquête.

L'enquête I-BEST a été menée entre mars et juin 2023, avec la participation de 910 membres du personnel de l'éducation de partout au Canada. Lors de l'enquête, 75 % des répondant-e-s ont indiqué avoir été témoins d'un acte de violence et 40 % ont indiqué avoir été victimes d'un acte de violence sur leur lieu de travail au cours des 12 mois précédents. Les répondant-e-s ont indiqué avoir subi de la violence de la part d'élèves (84 %), de parents ou de personnes soignantes (29 %), d'autres membres du personnel (25 %), de personnes extérieures à l'école (8 %), et d'inconnus (8 %). Les trois formes de violence les plus fréquemment subies de la part des élèves étaient les insultes directes ou la violence verbale, la violence physique et les menaces. Les trois formes de violence les plus fréquemment subies de la part d'autres personnes sont les insultes directes ou la violence verbale, la diffamation ou les insultes indirectes et l'humiliation. Lorsqu'on leur a demandé quel était leur niveau de stress depuis le début de l'année scolaire, 63 % ont indiqué qu'il était très ou plutôt élevé, et seulement 1 % des répondant-e-s a répondu n'être pas du tout stressés.

À la mi-janvier 2025, la FCE/CTF a publié les premiers résultats de la première série d'enquêtes pancanadiennes auprès du personnel de l'éducation *Parachute*⁵. *Parachute* a sondé près de 5 000 professionnel-le-s de l'éducation, dont des enseignant-e-s, des directeur-trice-s d'école, des aides à l'éducation et des travailleur-se-s de soutien, à la fin de l'automne 2024. Même si l'enquête ne portait pas uniquement sur la violence dans les écoles, plusieurs de ses principales conclusions sont étroitement liées au maintien d'un milieu scolaire sécuritaire et inclusif. Les principales conclusions sont les suivantes :

1. Manque de soutien de la part des ministres de l'Éducation

Échec ministériel : La majorité (63 %) des éducateur-trice-s estiment que le ministère de l'Éducation de leur province ou de leur territoire ne leur est d'aucun soutien, et dénoncent une négligence systémique.

2. Conditions de travail insoutenables

Près de 80 % des éducateur·trice·s se disent aux prises avec une charge de travail imprévisible et de plus en plus lourde. Pour 70 % de ces personnes, les piètres conditions de travail sont en cause. Manque de soutien aux élèves : Une proportion alarmante (95 %) des éducateur·trice·s font observer que les pénuries de personnel ont une incidence négative sur les élèves. L'insatisfaction des besoins liés à l'éducation et l'érosion des services et des mesures de soutien spécialisés sont considérées comme les conséquences les plus graves.

3. Classes surpeuplées et complexes

Plus grande complexité : 77 % des éducateur·trice·s indiquent que les besoins des élèves sont beaucoup plus complexes qu'il y a cinq ans. Élèves en grande difficulté : Le nombre d'élèves en grande difficulté sans soutien adéquat et la diversité des besoins contribuent particulièrement aux problèmes observés en classe. Besoins particuliers négligés : Les élèves qui ont besoin d'un soutien particulier sont systématiquement laissés pour compte, ce qui exacerbe les iniquités en classe.

4. Augmentation de la violence et du nombre d'agressions

Insécurité dans les écoles : Plus de la moitié (55 %) des éducateur·trice·s ont été victimes de violence ou d'agression au cours de la dernière année. Réponses inadaptées : Malgré un taux de signalement élevé de ces incidents (84 %), les comités ou les personnes responsables de la santé et de la sécurité n'ont pris des mesures appropriées que dans 25 % des cas. Les directions scolaires sont débordées.

5. Surmenage et manque de temps de préparation

Surcharge de travail : 73 % des éducateur·trice·s travaillent plus de 45 heures par semaine, et 35 % dépassent les 48 heures. Des exigences ingérables : Les trois quarts des éducateur·trice·s déclarent que les exigences au travail sont devenues moins gérables au cours des cinq dernières années, 20 % les décrivant comme « absolument ingérables ». Besoin de se préparer : 65 % des éducateur·trice·s estiment qu'il est essentiel d'accroître le temps de préparation pour améliorer les conditions de travail.

En partenariat avec Abacus Data, la FCE/CTF mène une enquête de suivi deux fois par année auprès d'adultes canadiens (population générale). Deux fois par année, 2 000 personnes sont interrogées sur des questions liées à l'éducation publique⁶. Ces sondages visent à mieux comprendre ce que la population générale sait et les enjeux auxquels les éducateur·trice·s font face aujourd'hui. Les résultats du sondage confirment que les Canadien·ne·s savent qu'il y a un problème de violence dans les écoles et qu'ils et elles sont d'accord avec la position adoptée par la FCE/CTF. Les principales conclusions de l'enquête de janvier 2024 sont présentées ci-dessous (les résultats de juin 2024 sont pratiquement identiques à ceux de janvier et ne sont pas repris ici) :

Janvier 2024

- 86 % des répondant·e·s se disent préoccupés par la montée de la violence dans les écoles publiques (nombre et gravité des incidents), dont 40 % sont « tout à fait d'accord » et 46 %, « plutôt d'accord ».

- 87 % des répondant-e-s sont favorables à ce que les enseignant-e-s et les membres du personnel aient le droit d'intervenir physiquement si nécessaire lorsqu'un-e élève use de violence physique à l'endroit d'une autre personne, dont 42 % qui sont « tout à fait d'accord » et 43 % qui sont « plutôt d'accord ».

Le NSTU a sondé ses membres au début du printemps 2023 (entre le 27 mars et le 13 avril) au sujet de la violence dans les écoles et 2 534 membres ont répondu (environ 26 % de nos membres). Il a publié deux communiqués de presse sur le sujet le 27 avril et le 11 mai 2023⁷⁻⁸. Outre les résultats de l'enquête, les communiqués ont aussi mis en lumière les récentes interventions de la police dans les écoles secondaires de la région d'Halifax : entre 2018 et mars 2023, 424 incidents ont nécessité l'intervention de la police, donnant lieu à 77 accusations criminelles. En outre, ces communiqués comportaient un rapport faisant état de 13 776 incidents de violence physique dans les écoles publiques de la Nouvelle-Écosse au cours de l'année scolaire 2021-2022, selon les données de la province. Voici les principales conclusions de l'enquête :

- 55,3 % ont répondu avoir été personnellement menacés ou blessés dans le cadre de leurs fonctions, lors d'un acte de violence.
- 50,8 % et 36,0 % ont répondu qu'au cours des cinq dernières années, ils et elles estimaient respectivement que la violence à l'école avait « beaucoup augmenté » et « quelque peu augmenté ». Autrement dit, 86,8 % des répondant-e-s sont d'avis que la violence a augmenté dans les écoles au cours des cinq dernières années.
- 52,6 % et 38,6 % ont répondu qu'ils et elles étaient respectivement « très préoccupés » et « plutôt préoccupés » lorsqu'on leur a demandé dans quelle mesure ils et elles étaient préoccupés par le niveau de violence dans les écoles. Ainsi, 91,2 % des membres sont préoccupés par la violence dans les écoles.

Nous allons maintenant aborder trois enquêtes ou rapports récents (réalisés après la pandémie de COVID-19) provenant d'autres organisations d'enseignant-e-s canadiennes.

La Fédération des enseignantes et des enseignants de l'élémentaire de l'Ontario s'est associée à Strategic Communications pour mener une enquête au cours de l'hiver 2023⁹. Un tiers des membres de la Fédération y a participé volontairement, soit 24 872 répondant-e-s sur un total de 76 409 membres (32,6 %). Il est important de souligner que la Fédération des enseignantes et des enseignants de l'élémentaire de l'Ontario représente les enseignant-e-s du primaire et d'autres éducateur-trice-s, y compris les éducateur-trice-s de la petite enfance, mais qu'elle ne représente pas les administrateur-trice-s. Par ailleurs, les membres de la Fédération des enseignantes et des enseignants de l'élémentaire de l'Ontario sont majoritairement des femmes (environ 80 %). Parmi les principales conclusions du rapport :

- 38 % et 34 % ont répondu qu'ils et elles estiment respectivement que le nombre d'incidents de violence au travail contre les éducateur-trice-s avait « beaucoup » et « quelque peu » augmenté depuis le début de la pandémie de COVID-19.
- 80 % pensent qu'il y a plus d'incidents de violence depuis qu'ils et elles travaillent dans les écoles publiques et 66 % pensent que la gravité de la violence est pire.
- 52 % ont subi une tentative d'acte de violence physique au cours de l'année scolaire 2022-2023.
- 44 % ont été victimes d'un acte de violence physique.

- 56 % ont subi des propos ou un comportement pouvant être interprétés comme une menace d'un acte de violence physique.
- Parmi les membres qui signalent les incidents par écrit, en ligne ou verbalement, 47 % considèrent que les mesures prises n'ont pas permis d'éviter la récurrence de ou des incidents violents. Seuls 8 % les jugent efficaces.
- Lorsqu'ils et elles sont victimes d'un acte de violence physique, 13 % ne signalent jamais ou seulement parfois l'incident par écrit ou en ligne.
- Seuls 58 % des véritables actes de violence physique à l'encontre des membres sont signalés par écrit, en ligne ou verbalement aux administrateur-trice-s.
- 88 % ont subi des préjudices à la suite d'actes de violence (violences réelles, ou tentatives ou menaces de violence).

En décembre 2023, l'Alberta Teachers' Association (ATA) a interrogé 2 148 enseignant-e-s et directeur-trice-s d'école en Alberta et a publié ses conclusions dans un rapport intitulé *Reporting on Class Size and Complexity, Aggression, and Artificial Intelligence (AI) in Alberta's K-12 Schools (Fall 2023)*¹⁰. Bien que ce rapport ne porte pas exclusivement sur la violence dans les écoles, une grande partie de celui-ci est consacrée à ce problème. Il est important de souligner que les administrateur-trice-s font partie de l'ATA et que les incidents signalés concernent l'année scolaire en cours (environ trois mois et demi après le début de l'année scolaire). Parmi les principales conclusions du rapport :

- 52 % des enseignant-e-s ont été victimes d'intimidation ou de violence au travail à un moment donné depuis le début de l'année scolaire.
 - Des élèves ont perpétré 95 % de ces incidents, dont 60 % dans la classe de l'enseignant-e.
- 71 % des enseignant-e-s et des directeur-trice-s ont indiqué avoir observé des élèves faire des remarques dégradantes ou haineuses à l'égard de camarades de classe ayant des opinions différentes, qui ont donné lieu à des échanges hostiles en dehors de la classe. Ces remarques concernaient :
 - l'orientation sexuelle et l'identité de genre (69 %),
 - la race (63 %);
 - les politiques liées à la COVID-19;
 - la science du changement climatique (31 %).
- 64 % des enseignant-e-s et 68 % des directeur-trice-s ont observé une hausse des comportements agressifs dans leur école après la COVID-19.
- 32 % des directeur-trice-s et 63 % des enseignant-e-s ont indiqué qu'ils et elles n'avaient jamais suivi de formation pour désamorcer des situations potentiellement agressives.
- 55 % des répondant-e-s ont indiqué qu'ils et elles ne se sentaient pas capables de désamorcer efficacement une situation pouvant dégénérer en agression.

- Seulement 22 % des répondant-e-s ont indiqué se sentir quelque peu ou très heureux, tandis que :
 - 89 % ont dit se sentir stressés;
 - 93 % se sont dits épuisés à la fin de la journée;
 - 45 % ont avoué ne pas être optimistes;
 - malgré tout, 76 % ont affirmé vivre chaque jour des moments de joie à l'école.

La Nunavut Teachers' Association (NTA) a mené une enquête au printemps 2024¹¹. En raison d'une diminution du nombre d'incidents signalés, la NTA souhaitait sonder ses membres. Parmi les principales conclusions du rapport pour l'année scolaire 2023-2024 :

- 87 % des membres ont été témoins de violence dans leur école.
- 76 % des membres ont fait face ou ont été victimes de violence.
- 68 % des membres ont été victimes de violence verbale et 80 % en ont été témoins.
- 38 % des membres ont été victimes de violence physique.
- 40 % des membres ont été touchés par des actes de vandalisme.

De plus, des organisations d'enseignant-e-s au Canada ont réalisé plusieurs enquêtes et rapports avant la pandémie de COVID-19. On les répertorie ici à titre informatif, sans pour autant les présenter en détail. Le rapport de l'Alberta Teachers' Association intitulé *Understanding Aggression(s) in Alberta Schools and School Communities* date de 2020, mais l'enquête l'appuyant a été menée en 2019¹². L'Association provinciale des enseignantes et enseignants du Québec (APEQ) a mené une enquête auprès de membres choisis au hasard au printemps 2018 afin de mieux comprendre le problème de la violence dans les écoles¹³. L'Association des enseignantes et des enseignants catholiques anglo-ontariens (OECTA) a publié un rapport intitulé *Safer Schools for All – Addressing Violence and Harassment against Teachers* en 2017¹⁴.

Une étude sur le harcèlement et la violence à l'encontre des membres du personnel de l'éducation en Ontario pourrait également intéresser les lecteurs. Bien que le rapport date de novembre 2021, l'enquête a été menée entre février et mars 2020, juste avant les confinements dans le pays. C. Bruckert, D. Santor et B. Mario de l'Université d'Ottawa ont interrogé 3 854 travailleur-se-s du Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP) dans le secteur de l'éducation en Ontario. Ils ont publié leurs travaux en novembre 2021 sous le titre *Mis en danger : l'épidémie de violence faite aux travailleurs de l'éducation de l'Ontario*¹⁵.

LE NSTU REVENDIQUE DES ÉCOLES PLUS SÉCURITAIRES

Le NSTU milite depuis longtemps pour des écoles sécuritaires et inclusives par de nombreux moyens.

En 1999, le NSTU a créé la Fondation Sheonoroil, une organisation caritative gérée par un conseil d'administration, pour soutenir la recherche, l'enquête, la réflexion, l'écriture, la diffusion d'informations et les interventions axées sur toutes les formes de violence dans les écoles publiques, y compris les initiatives contre la violence et pour des écoles pacifiques. La fondation accorde des subventions à des programmes de lutte contre la violence qui ont un impact direct et immédiat sur les classes, les élèves, les enseignant-e-s, le personnel, l'administration et la collectivité.

À l'automne 2006, le NSTU faisait partie des quatre syndicats réunis au sein de la Coalition Against Workplace Violence, avec le Nova Scotia Government and General Employees Union (NSGEU), le Nova Scotia Nurses' Union (NSNU) et le SCFP. Un article archivé du National Union of Public and General Employees (NUPGE) intitulé *N.S. unions call for workplace anti-violence legislation* illustrent certains détails de l'époque¹⁶. Mary-Lou Donnelly, alors présidente du NSTU, a déclaré : « *Quelque 85 % des répondant-e-s rejettent l'idée qu'il n'est pas nécessaire de légiférer parce que, dans certains emplois, le risque de violence fait tout simplement partie du travail* ». Avant 2007, la violence au travail ne faisait pas partie de l'*Occupational Health and Safety Act* en Nouvelle-Écosse. Les quatre personnes qui occupaient la présidence de ces syndicats à ce moment-là se sont engagées à poursuivre leur lobbying jusqu'à ce que des modifications soient apportées à la loi de la Nouvelle-Écosse, dont le résultat est le règlement actuel *Violence in the Workplace Regulations*, adopté en vertu de l'article 82 de l'*Occupational Health and Safety Act* S.N.S. 1996, ch. 7, décret 2007–200 (4 avril 2007, entré en vigueur le 1er avril 2008, à l'exception des articles 1 à 6, qui sont entrés en vigueur le 1er octobre 2007, N.S. Reg. 209/2007)¹⁷.

Au cours des dernières années, le NSTU a préconisé des exigences élargies pour rendre les écoles sécuritaires et saines, notamment en ce qui concerne la qualité de l'air dans les écoles, les restrictions liées à la COVID-19, le traçage des contacts, les effets négatifs de la réduction du personnel dans les écoles, etc. Toutefois, il a fallu que des événements graves se produisent pour que le gouvernement s'en préoccupe enfin. À la fin de l'hiver 2023, l'attaque violente contre le personnel de l'école secondaire Charles P. Allen a été le déclic nécessaire pour interpeller le gouvernement. Voir le communiqué de presse du 22 mars 2023 du NSTU – *NSTU calling for increased staffing and a provincial strategy to address school violence*¹⁸.

Enfin, après plusieurs mois d'activisme direct du NSTU sur l'importance de cet enjeu, deux mesures gouvernementales ont apporté un peu d'espoir à ses membres. En décembre 2023, il a été annoncé que le NSTU, l'Association des administratrices et administrateurs des écoles publiques de la Nouvelle-Écosse (AAEPNE) et le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance formeraient un *Groupe de travail de haut niveau sur la sécurité et l'inclusion dans les écoles*. En janvier 2024, il a été annoncé que la vérificatrice générale de la Nouvelle-Écosse enquêterait sur la question de la violence dans les écoles publiques de la Nouvelle-Écosse. Le président du NSTU à l'époque, Ryan Lutes, a affirmé : « *C'est une bonne nouvelle. Comme le savent nos membres, nous réclamons depuis longtemps des écoles plus sécuritaires* ». Pendant cette période, le NSTU a maintenu la pression sur le gouvernement et le ministère.

En février 2024, le NSTU a révélé les résultats d'une enquête : *84 % des enseignant-e-s ont songé à démissionner*¹⁹. Le président, Ryan Lutes, a déclaré : « *Il est temps que le gouvernement comprenne que le statu quo dans nos écoles est insoutenable et qu'il prenne des mesures* ». Les six principales raisons invoquées pour envisager de quitter la profession sont les suivantes :

1. 76 % l'épuisement professionnel;
2. 66 % la lourde charge de travail;
3. 66 % le manque de ressources pour aider les élèves;
4. 54 % le manque de soutien de la part de l'employeur;
5. 54 % le manque de respect ou le mauvais traitement de la part de l'employeur ou du gouvernement;
6. 42 % en raison de l'augmentation de la violence dans les écoles.

En pleine négociation avec le gouvernement, le NSTU a dû réaffirmer l'importance de la voix de ses membres concernant la sécurité dans les écoles. En mars 2024, on n'a pas autorisé le NSTU à s'adresser au comité des comptes publics concernant la question de la violence dans les écoles. Dans un communiqué de presse dénonçant le manque de voix, *NSTU blocked from speaking on school violence at Nova Scotia Legislature*²⁰, le président Lutes a déclaré : « *Les enseignant-e-s sont bien placés pour constater les effets dévastateurs de la violence dans les écoles sur les élèves, le personnel et leurs familles. C'est un manque de respect envers ces professionnel-le-s dévoués, qui travaillent sans relâche pour le bien-être de nos enfants, que leur syndicat ne puisse faire entendre leur point de vue lors de cette réunion publique.* » À la suite de pressions publiques, notamment une campagne de lettres adressées aux membres du comité des comptes publics, le gouvernement a finalement fait volte-face et a permis au NSTU de s'exprimer devant le comité législatif.

En juin 2024, la vérificatrice générale a publié son rapport, qui est détaillé dans la section suivante. À la suite de ce rapport, le président Lutes a signalé que : « ... *la publication du rapport de la vérificatrice générale sur la violence dans les écoles confirme les inquiétudes exprimées par le NSTU ces deux dernières années.* » Voir le communiqué de presse du 11 juin 2024 du NSTU : *NSTU welcomes Auditor General's Report into School Violence et celui du 19 juin 2024 : NSTU outlines key priorities for creating safer schools*²¹⁻²². À l'époque, le NSTU avait déclaré :

Selon le NSTU, tout plan visant à lutter contre la violence dans les écoles devra prévoir :

1. Suffisamment de ressources humaines pour répondre aux besoins de plus en plus diversifiés et complexes des élèves et pour assurer la supervision des écoles;
2. Des conséquences claires qui s'appliquent à tous les incidents de violence dans les écoles;
3. Des exigences de signalement claires pour chaque incident, les confinements d'écoles ainsi que les évacuations d'école et de classe sécuritaires et sûres.
4. Une formation provinciale sur la santé et la sécurité au travail avec la participation du personnel du CRE et du CSAP chargé de la sécurité dans les écoles.

Au début de l'automne 2024, le président du NSTU nouvellement élu, Peter Day, a appelé les membres à s'assurer que leur voix soit entendue en participant à l'enquête sur le Code de conduite des écoles de la province menée par le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance. Dans son message, le président Day a déclaré : « *Le NSTU continue de revendiquer davantage de ressources dans les écoles et de mesures systématiques pour lutter contre le problème de la violence dans les écoles* ». Le NSTU a continué de collaborer avec le ministère et d'autres partenaires aux échelons les plus élevés pour assurer la mise en œuvre adéquate de cet élément central de la sécurité en milieu scolaire, à savoir la Politique sur le code de conduite des élèves.

En novembre 2024, des élections provinciales ont lieu et le gouvernement de Houston est réélu avec une majorité plus ferme. Le président Day a félicité le premier ministre, mais a également profité de l'occasion pour souligner le travail qu'il reste à accomplir dans un communiqué de presse publié après l'élection : Le NSTU se réjouit à l'idée de poursuivre sa collaboration avec le gouvernement Houston²³. Dans ce communiqué, il a déclaré : « Il faut s'attaquer à la violence dans les écoles et à la pénurie persistante d'enseignant-e-s. La mise sur pied du Comité de direction sur la sécurité et l'inclusion dans les écoles, du Comité de recrutement et de rétention des enseignant-e-s, les changements apportés à la politique provinciale sur les téléphones cellulaires, l'augmentation du nombre de conseiller-ère-s scolaires et les efforts en cours pour élaborer le code de conduite des élèves sont des mesures qui vont dans la bonne direction ».

Ce travail se poursuit, à un échelon supérieur, le NSTU continue de dialoguer avec le ministre et le sous-ministre sur la question de la sécurité, de l'inclusion et de l'équité pour tous dans les écoles.

RAPPORT DE LA VÉRIFICATRICE GÉNÉRALE DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

En juin 2024, Kim Adair, la vérificatrice générale de la Nouvelle-Écosse, a présenté son rapport à la Chambre d'assemblée en vertu de l'article 18(2) de l'*Auditor General Act*, intitulé *La prévention et la gestion de la violence dans les écoles publiques de la Nouvelle-Écosse*²⁴. Elle a invoqué trois raisons pour justifier la nécessité de ce rapport, à savoir :

- Les incidents de violence à l'école contre des élèves et des éducateurs ont augmenté de 60 % au niveau provincial au cours des sept dernières années.
- Selon l'UNESCO, la violence à l'école a des conséquences sérieuses et de longue durée sur la santé mentale, le bien-être, et l'éducation des enfants.
- La Occupational Health and Safety Act oblige les employeurs à assurer la santé et la sécurité des employés.

De plus, on a relevé les trois principaux messages suivants :

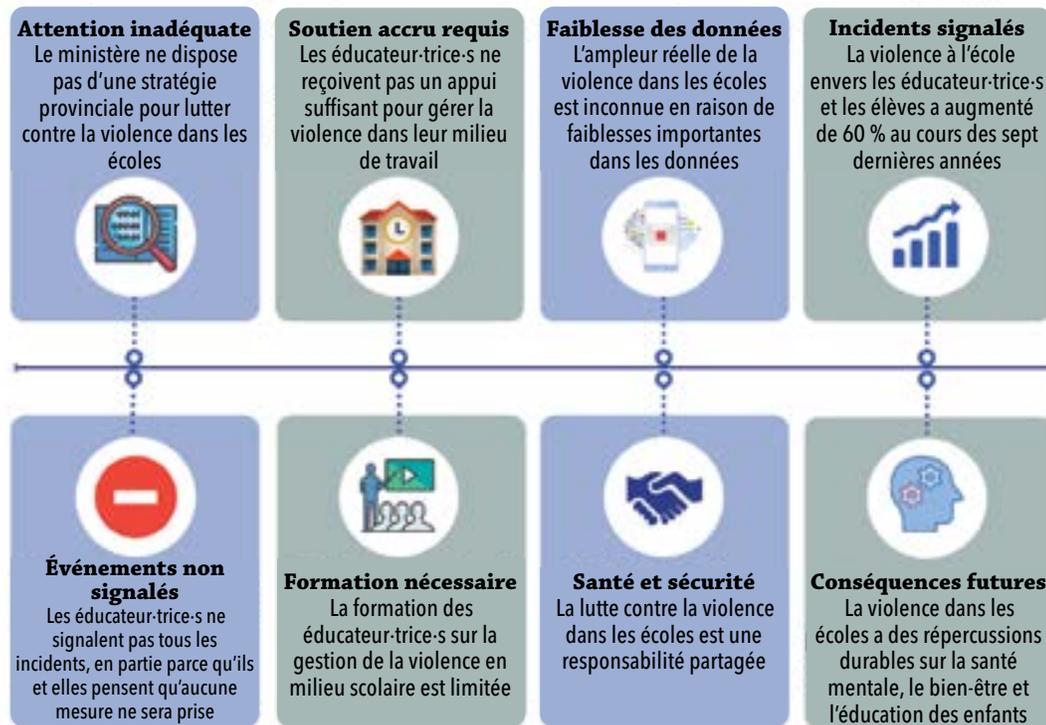
- Le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance ne met pas suffisamment l'accent sur la prévention et la gestion de la violence dans les écoles.
- Les éducateurs ne reçoivent pas un appui suffisant pour gérer la violence dans leur milieu de travail.
- Le ministère ignore l'ampleur de la violence dans les écoles en raison de faiblesses marquées dans la collecte des données.

La vérificatrice générale s'est fortement appuyée sur la définition de la violence dans les écoles de l'UNESCO ainsi que sur la liste des comportements inacceptables figurant dans le Code de conduite du ministère pour dresser une liste de 11 catégories entrant dans la définition de la violence dans les écoles utilisée pour le rapport. La liste des comportements utilisés est la suivante : *intimidation, cyberintimidation, comportement discriminatoire, violence physique, comportement raciste, agression sexuelle, harcèlement sexuel, inconduite sexuelle, violence verbale, utilisation et possession d'armes*. Selon le rapport, un-e éducateur-trice désigne *tout membre du personnel travaillant avec des élèves dans les écoles, notamment les directeurs et les directeurs adjoints, les titulaires de classe, les enseignants des centres d'apprentissage, les aides-enseignants et les autres membres du personnel de soutien scolaire qui interviennent directement auprès des élèves*.

La vérificatrice générale s'est fondée sur les incidents signalés dans PowerSchool pour parvenir au chiffre de 60 % d'augmentation des incidents violents (de 17 000 à 27 000 incidents signalés) sur une période de sept ans. Une enquête volontaire menée à l'échelle provinciale auprès du personnel scolaire sur la prévention et la gestion de la violence dans les écoles publiques de la Nouvelle-Écosse a obtenu plus de 5 200 réponses de plus de 18 000 personnes (soit un taux de retour de près de 28 %). En résumé, le rapport conclut en formulant les cinq recommandations suivantes :

1. Nous recommandons que le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance élabore, en collaboration avec les éducateurs, une stratégie provinciale pour gérer les incidents de violence dans les écoles.
2. Nous recommandons que le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance mette à jour le Code provincial de conduite dans les écoles.
3. Nous recommandons que le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance améliore la collecte des données sur les incidents de violence à l'école, leur exactitude et leur fiabilité.
4. Nous recommandons que le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance exige que les centres régionaux pour l'éducation et le Conseil scolaire acadien provincial assurent un suivi des incidents de confinement barricadé et de confinement pour sécurité en fournissant des détails sur la nature de l'incident, et qu'il exige que les centres régionaux pour l'éducation et le Conseil scolaire acadien provincial effectuent une analyse régulière des tendances.
5. Nous recommandons que le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance s'assure que les plans de gestion des situations d'urgence incluent tous les éléments essentiels des Lignes directrices provinciales pour la gestion des situations d'urgence destinées aux écoles de la Nouvelle-Écosse (Emergency Management for Nova Scotia Schools Provincial Guidelines).

Le rapport comprenait l'infographie suivante pour mettre en évidence les principales conclusions :



ÉTUDE DE CAS SUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL

En octobre 2024, la Fédération des enseignants du Nouveau-Brunswick (FENB) a annoncé une décision historique sur la violence dans les écoles, à la suite d'un grief couronné de succès²⁵. Dans l'affaire FENB c. Sa Majesté du chef de la province du Nouveau-Brunswick représentée par le ministère des Finances et le Conseil du Trésor, l'arbitre Trisha Perry a estimé qu'un district scolaire du Nouveau-Brunswick n'avait pas protégé les membres du personnel scolaire contre les préjudices physiques et psychologiques répétés causés par un élève qui agissait de manière violente²⁶. Comme l'indique clairement la déclaration de Mme Perry dans le rapport : « *L'obligation de l'employeur d'offrir une éducation inclusive aux élèves ne prime pas sur son devoir d'assurer à ses employés un milieu de travail sécuritaire et exempt de violence* », l'employeur ne peut se décharger de ses responsabilités envers son personnel. Voici deux extraits du rapport :

Bien que l'éducation inclusive comporte certains risques inhérents, on ne devrait pas considérer les actes de violence et les préjudices extrêmes, répétés et fréquents comme la « norme » pour les prestataires de services éducatifs...

Les enfants ont droit à une éducation et le personnel scolaire mérite de travailler dans un environnement sécuritaire. Les solutions ne sont pas simples, mais nous devons nous efforcer d'améliorer l'expérience des élèves ayant des troubles comportementaux complexes sans sacrifier la santé et la sécurité du personnel.

La FENB a conclu en présentant cinq points clés à retenir de cette décision (veuillez noter qu'au Nouveau-Brunswick, les districts sont des employeurs régionaux) :

- Les employés du secteur de l'éducation n'ont pas à tolérer les incidents de violence dans les écoles.
- Les districts doivent prendre des précautions raisonnables pour assurer la sécurité de leurs employés.
- Les districts doivent intervenir rapidement face aux cas extrêmes, qu'ils soient graves ou fréquents, afin d'assurer un environnement de travail sécuritaire pour les employés.
- On ne peut pas blâmer le personnel scolaire lorsque les plans d'intervention sont inefficaces.
- Lorsque les districts ne protègent pas leurs employés de manière adéquate, des recours sont possibles dans le cadre de la procédure de règlement des griefs.

POSITION DU NSTU SUR LA LUTTE CONTRE LA VIOLENCE DANS LES ÉCOLES

Le NSTU a adopté plusieurs politiques relatives aux conditions de travail en classe, aux écoles pacifiques, à l'enseignement de la paix, aux écoles sécuritaires et inclusives, à la santé et à la sécurité au travail, au harcèlement et à l'intimidation, à la dotation en personnel, à la participation des enseignant-e-s à l'élaboration des politiques, etc. Pour plus de détails, veuillez consulter le Guide du NSTU²⁷. Voici quelques énoncés de politique pertinents :

- Gouvernance, Politique 6 – Identité de genre, expression de genre et discrimination fondée sur l'orientation sexuelle;
- Gouvernance, Politique 7 – Droits de la personne;
- Programmation, Politique 4 – Taille et composition des classes;
- Programmation, Politique 6 – Résolution de conflits;
- Programmation, Politique 12 – Éducation pour la paix;
- Bien-être économique et conditions de travail, Politique 1 – Violence, intimidation et harcèlement
- Bien-être économique et conditions de travail, Politique 10 – Santé mentale en milieu de travail;
- Bien-être économique et conditions de travail, Politique 12 – Santé et sécurité au travail;
- Bien-être économique et conditions de travail, Politique 15 – Conseillers scolaires;
- Bien-être économique et conditions de travail, Politique 16 – Psychologues scolaires;
- Bien-être économique et conditions de travail, Politique 17 – Orthophonistes;
- Gouvernement, Politique 5 – Politique en matière d'éducation – Participation des enseignant-e-s;
- Gouvernement, Politique 9 – Intégration et inclusion;
- Généralités, Politique 1 – Conduite appropriée en ligne.

Plus précisément, en ce qui concerne les solutions aux problèmes de sécurité que connaissent actuellement les écoles de la Nouvelle-Écosse, le NSTU est convaincu que plusieurs choses ont été établies à la suite de la publication du rapport de la vérificatrice générale. Il est d'avis que les exigences nécessaires pour assurer la sécurité, l'inclusion et l'équité dans les écoles de la Nouvelle-Écosse sont les suivantes :

1. Suffisamment de ressources humaines pour répondre aux besoins de plus en plus diversifiés et complexes des élèves et pour assurer la supervision des écoles;
2. Des conséquences claires qui s'appliquent à tous les incidents de violence dans les écoles;
3. Des exigences de signalement claires pour chaque incident, les confinements d'écoles ainsi que les évacuations d'école et de classe sécuritaires et sûres.
4. Une formation provinciale sur la santé et la sécurité au travail avec la participation du personnel du CRE et du CSAP chargé de la sécurité dans les écoles.

ACRONYMES

AAEPNE – Association des administratrices et administrateurs des écoles publiques de la Nouvelle-Écosse

APEQ – Association provinciale des enseignantes et enseignants du Québec

ATA – Alberta Teachers' Association

EDPE – Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance

FCE/CTF – Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants/Canadian Teachers' Federation

FEEO – Fédération des enseignantes et des enseignants de l'élémentaire de l'Ontario

FENB – Fédération des enseignants du Nouveau-Brunswick

FESP – Fondation d'entreprise pour la santé publique

I-BEST – Baromètre international de la santé et du bien-être du personnel de l'éducation

NSGEU – Nova Scotia Government and General Employees Union

NSNU – Nova Scotia Nurses' Union

NTA – Nunavut Teachers' Association

OECTA – Association des enseignantes et des enseignants catholiques anglo-ontariens

OMS – Organisation mondiale de la santé

RES – Réseau Education et Solidarité

SCFP – Syndicat canadien de la fonction publique

SNEGSP – Syndicat national des employées et employés généraux du secteur public

UNESCO – Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

RÉFÉRENCES

1. UNESCO, « Violence et harcèlement à l'école : rapport sur la situation dans le monde », 2017 :
<https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000246976>
2. OMS, « Rapport de situation 2020 sur la violence à l'encontre des enfants dans le monde », 2020 :
<https://www.who.int/fr/teams/social-determinants-of-health/violence-prevention/global-status-report-on-violence-against-children-2020#:~:text=Le%20Rapport%20de%20situation%202020,dont%20sont%20victimes%20les%20enfants.>
3. UNESCO, « Safe to Learn and Thrive – Ending Violence in and Through Education », 2023 :
<https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000391797>
4. Baromètre international de la santé et du bien-être du personnel de l'éducation, données propres au Canada, 2023 :
https://www.educationsolidarite.org/wp-content/uploads/2023/12/Rapport_Canada_2023_VF.pdf
5. FCE/CTF, Enquête Parachute pancanadienne, 2025 :
<https://www.ctf-fce.ca/fr/enquete-fait-ressortir-personnel-de-leducation-au-canada/>
6. FCE/CTF, Enquête de suivi biannuelle, 2024 :
<https://members.ctf-fce.ca/CTFSurveySondagedelaFCE/Public%20Surveys/Abacus%20Surveys/2024/January%202024/Abacas%20Data%20Biennial%20Tracking%20Survey%20-%20January%202024%20-%20Detailed%20Results.pdf>
7. Nova Scotia Teachers Union, communiqué de presse du 27 avril 2023, *School violence on the rise according to Nova Scotia's teachers* :
<https://nstu.blob.core.windows.net/nstuwebsite/data/newsreleases/News%20Releases%202023/ViolenceSurvey.pdf>
8. Nova Scotia Teachers Union, communiqué de presse du 11 mai 2023, *More work needed to reduce violence in schools* :
<https://nstu.blob.core.windows.net/nstuwebsite/data/newsreleases/News%20Releases%202023/NSTUOEviolence.pdf>
9. Fédération des enseignantes et des enseignants de l'élémentaire de l'Ontario, « Workplace Violence Survey Report », 2023 :
https://www.etfo.ca/getmedia/78cffcdd-8e6f-4703-a8d1-9ef03ad97a5f/230602-ETFO_2023-Workplace-Violence-Survey-report-CONDENSED-rev2-appendix-B.pdf

10. Alberta Teachers' Association, "Reporting on Class Size and Complexity, Aggression, and Artificial Intelligence (AI) in Alberta's K-12 Schools", 2023:
https://legacy.teachers.ab.ca/SiteCollectionDocuments/ATA/Publications/Research/COOR-101-39_ReportingOnAlbertaK-12Schools_2024-02-14.pdf
11. Nunavut Teachers' Association, "A Violence Scan in Nunavut Schools, 2023-2024":
https://www.canva.com/design/DAGHXttgnU4/Eo8vvglji_5d9jsK96cuxA/view?utm_content=DAGHXttgnU4&utm_campaign=designshare&utm_medium=link&utm_source=editor
12. Alberta Teachers' Association, "Understanding Aggression(s) in Alberta Schools and School Communities", 2020:
<https://legacy.teachers.ab.ca/SiteCollectionDocuments/ATA/Publications/Research/COOR-101-29%20Aggression%20in%20AB%20Schools.pdf>
13. Association provinciale des enseignantes et enseignants du Québec, Rapport sur la violence, 2018 :
<https://qpat-apeq.qc.ca/wp-content/uploads/2019/09/Rapport-sur-la-violence-abr%C3%A9g%C3%A9-final-janvier-2019.pdf>
14. Association des enseignantes et des enseignants catholiques anglo-ontariens, « Safer Schools for All – Addressing Violence and Harassment against Teachers », 2017 :
https://www.catholicteachers.ca/OECTA/media/pdfs/News/2017/Safe%20Schools%20For%20All/nr_saferSchoolsforAll_v3_oct11_2017.pdf
15. Chris Bruckert, Darcy Santor et Brittany Mario, Université d'Ottawa, « Mis en danger : l'épidémie de violence faite aux travailleurs de l'éducation de l'Ontario », 2021 :
<https://storage.googleapis.com/wzukusers/user-34885059/documents/df4e2497f7934fd9999ffe907ceaf32b/Mis%20en%20Danger%20-%20Final%20FR.pdf>
16. Syndicat national des employées et employés généraux du secteur public, article archivé « N.S. unions call for workplace anti-violence legislation », 2006 :
<https://archives.nupge.ca/content/ns-unions-call-workplace-anti-violence-legislation>
17. *Violence in the Workplace Regulations* adopté en vertu de l'article 82 de l'*Occupational Health and Safety Act* S.N.S. 1996, ch. 7, décret 2007-200 (4 avril 2007, entré en vigueur le 1er avril 2008*), N.S. Reg. 209/2007 *À l'exception des articles 1 à 6, qui sont entrés en vigueur le 1er octobre 2007 :
<https://novascotia.ca/just/regulations/regs/ohsviolence.htm>
18. Nova Scotia Teachers Union, communiqué de presse du 22 mars 2023, *NSTU calling for increased staffing and a provincial strategy to address school violence* :
<https://nstu.blob.core.windows.net/nstuwebsite/data/newsreleases/News%20Releases%202023/NSTUReleaseviolence.pdf>

19. Nova Scotia Teachers Union, communiqué de presse du 28 février 2024, *Eighty-four percent of teachers have considered quitting according to NSTU survey* :
<https://nstu.blob.core.windows.net/nstuwebsite/data/newsreleases/News%20Releases%202024/NR-TeacherSurveyResults.pdf>
20. Nova Scotia Teachers Union, communiqué de presse du 26 mars 2024, *NSTU blocked from speaking on school violence at Nova Scotia Legislature* :
<https://nstu.blob.core.windows.net/nstuwebsite/data/newsreleases/News%20Releases%202024/NR-PublicAccounts-March26-2024.pdf>
21. Nova Scotia Teachers Union, communiqué de presse du 11 juin 2024, *NSTU welcomes Auditor General's Report into School Violence* :
<https://nstu.blob.core.windows.net/nstuwebsite/data/newsreleases/News%20Releases%202024/NRAuditorGeneral.pdf>
22. Nova Scotia Teachers Union, communiqué de presse du 19 juin 2024, *NSTU outlines key priorities for creating safer schools* :
<https://nstu.blob.core.windows.net/nstuwebsite/data/newsreleases/News%20Releases%202024/NRPublicAccounts2024.pdf>
23. Nova Scotia Teachers Union, communiqué de presse du 27 novembre 2024, *NSTU looking forward to continued collaboration with Houston government* :
<https://nstu.blob.core.windows.net/nstuwebsite/data/newsreleases/News%20Releases%202024/NSElectionNov27.pdf>
24. Rapport de la vérificatrice générale de la Nouvelle-Écosse 2024, *La prévention et la gestion de la violence dans les écoles publiques de la Nouvelle-Écosse* :
https://oag-ns.ca/sites/default/files/2024-06/Interactive%202024%20Preventing%20and%20Addressing%20Violence%20in%20Nova%20Scotia%20Public%20Schools_0.pdf
25. Rapport de la Fédération des enseignants du Nouveau-Brunswick sur la décision historique portant sur Violence – Teacher Safety Must be a Priority, 2024 :
<https://mailchi.mp/nbtffnb/20241024-landmark-decision-on-violence?e=8fa7de9580>
26. FENB c. Sa Majesté du chef de la province du Nouveau-Brunswick représentée par le ministère des Finances et le Conseil du Trésor, décision de l'arbitre Trisha Perry, 2024 :
https://nwttta.nt.ca/sites/default/files/2024-11/decision_in_the_matter_of_the_new_brunswick_teachers_federation_and_his_majesty_the_king_as_represented_by_the_department_of_finance_treasury_board_final.pdf
27. Nova Scotia Teachers Union, Guide de 2024 :
https://nstu.blob.core.windows.net/nstuwebsite/data/guidebook/Guidebook_2024_french_web.pdf